

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 février 2011 à 20h30

L'an deux mille onze et le mardi vingt deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves, **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard et DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe, **MORMES** : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, **NOGARO** : PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, **PERCHEDE** : DELOSTE Lionel, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et ARTIGOLE Eric (suppléant de SAINT-GUILHEM Jean-Claude), **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **LANNE-SOUBIRAN** : MANAS Francis, **LOUBEDAT** : OREJA Daniel (remplacé par DARZAC Jean-Luc), **MAGNAN** : LAFFITTE-DUCLERC Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : BENESSIA Christiane, **NOGARO** : Christian PEYRET, **PERCHEDE** : MARIN Alain, **SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC** : SAINT-GUILHEM Jean-Claude (remplacé par Eric ARTIGOLE), **SALLES d'ARMAGNAC** : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel).

Absents : **LAUJUZAN** : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, **LUPPE-VIOLLES** : VINCENT Caroline, **SION** : MITTERRAND Elisabeth et DALES Annie, **URGOSSE** : COLLAVINO Gérard.

Date de convocation : 09 février 2011.

Ordre du jour :

- *Approbation du compte - rendu du Conseil du 14 décembre 2010*
- *Habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*
- *Maison Pluridisciplinaire de santé : validation du pré – programme et engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre*
- *Tourisme : actualisation de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme*
- *Administration générale : modification des statuts*
- *SPANC : acquisition d'un logiciel et d'une tablette graphique*
- *Z.A.E. de Lanne Soubiran : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage*
- *Vœu relatif à la suppression de postes d'enseignants dans le département du Gers*
- *Questions diverses*

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 14 décembre 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Mme SAINT-PE Anne-Marie, vice-président en charge de la commission, rappelle que le comité de pilotage chargé du suivi de l'étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) s'est réuni tout au long de l'année 2010.

Elle indique qu'après avoir vérifié l'opportunité de réaliser une O.P.A.H. au regard du nombre de ménages éligibles sur le territoire et de l'analyse d'études de cas, une négociation a été entreprise avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat afin de s'accorder sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Elle expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de convention établi avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) dans lequel figure les objectifs de la future opération. Elle indique que la future opération pourrait être conduite avec les 6 communes du canton d'Aignan ayant participé à l'étude pré-opérationnelle sous la forme d'un groupement de commandes fondé sur le projet de convention joint au rapport N°01-2011.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

- l'engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ;
- le projet de convention correspondant, élaboré en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ;
- la constitution d'un groupement de commandes avec les communes d'Aignan, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouët-Meymes, Pouydraguin et Sabazan et le projet de convention exposé ;
- la candidature de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac comme coordonnateur du futur groupement de commandes.

DESIGNE, Pierre GUICHANNE, Anne-Marie SAINT-PE, Marie-Rose DUPRAT, Christian PEYRET, Jean DUCERE et Jean-Jacques FITTE, comme représentants de la Communauté de Communes au sein du groupement de commandes.

AUTORISE, Monsieur le Président à :

- Engager une procédure de mise en concurrence pour rechercher une équipe d'animation pour la future animation de l'opération.
- Signer tout document relatif à cette décision.

III. Maison Pluridisciplinaire de santé : validation du pré – programme et engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 26 octobre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement des études préalables à la réalisation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Il indique que conformément à cette décision, une procédure de mise en concurrence a été organisée et la SEM GERS retenue.

De plus, le comité de pilotage chargé du suivi du projet s'est réuni le 07 décembre 2010 et le 25 janvier 2011 pour valider et échanger sur les principales caractéristiques et composantes du dossier. Entre temps, un dossier a été déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé et labellisé.

Il indique également que pour poursuivre la mise en œuvre de ce projet, il convient à présent de valider le pré programme établi par la SEMGERS comprenant notamment le projet de santé établi par les professionnels, l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération et les surfaces du futur

bâtiment (joint au rapport N°02-2011), afin que cette dernière puisse mettre en œuvre la phase de programmation.

En outre, afin de ne pas perdre de temps, il propose de lancer dès à présent la consultation de maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle du travail de la SEM GERS qu'il convient donc d'affermir), celle-ci pouvant se faire en parallèle de la finalisation de la programmation.

Il propose également aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et une abstention,

APPROUVE,

- le pré programme d'opération établi par la SEMGERS ;
- le plan de financement prévisionnel d'opération suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| Montant des travaux | | Subventions (52,44%) | |
| Construction | 1 148 020,00 € | Etat 35% (assiette éligible 1 609 003 €) | 563 151,00 € |
| Ascenseur | 50 000,00 € | FEADER | 270 000,00 € |
| VRD et espaces verts | 117 500,00 € | Conseil régional | 150 000,00 € |
| Démolition | 50 000,00 € | Conseil général | 200 000,00 € |
| Sous-total | 1 365 520,00 € | | 1 183 151,00 € |
| Honoraires divers | | FCTVA (assiette éligible 2 215 670 €) | 343 030,00 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre (12%) | 163 862,00 € | Autofinancement | 709 489,00 € |
| Mission OPC (2%) | 27 310,00 € | | |
| Contrôle technique (1,50%) | 20 483,00 € | | |
| Missions SPS (0,50%) | 6 828,00 € | | |
| Frais de concours | 25 000,00 € | | |
| Sous-total | 243 483,00 € | | |
| Frais de maîtrise d'ouvrage | | | |
| Etudes programmation + AMO Partielle | 19 021,00 € | | |
| Frais de repro, pub, com | 10 000,00 € | | |
| Sondages et relevés topo | 20 000,00 € | | |
| Assurances (2%) | 31 057,00 € | | |
| Sous-total | 80 078,00 € | | |
| Frais d'aménagement | | | |
| Taxe d'urbanisme | 20 000,00 € | | |
| Frais de raccordement | 10 000,00 € | | |
| Sous-total | 30 000,00 € | | |
| Aléas | | | |
| Aléas de chantier (8%) | 109 242,00 € | | |
| Revision de prix (3%) | 40 966,00 € | | |
| Sous-total | 150 208,00 € | | |
| Coût total de l'opération HT | 1 869 289,00 € | | |
| TVA | 366 381,00 € | | |
| Foncier | 214 000,00 € | Mise à disposition par la commune de Nogaro | 214 000,00 € |
| TOTAL | 2 449 670,00 € | | 2 449 670,00 € |

- l'engagement de la phase de programmation,
- le lancement d'une consultation pour rechercher un maître d'œuvre en s'appuyant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEMGERS.

AUTORISE, Monsieur le Président à :

- Rechercher et mobiliser toutes les sources de financement susceptibles d'accompagner cette opération,
- Signer tout document relatif à cette décision.

Gilles GARET fait un point sur le travail des professionnels de santé et les réflexions en matière de structuration juridique des professionnels.

En outre, il sera nécessaire de clarifier le portage du bâtiment abritant les pharmacies, ce dernier n'étant pas éligible aux financements publics.

IV. Tourisme : actualisation de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé les conclusions et le contenu du schéma local de développement touristique porté par l'Office de Tourisme et l'engagement des propositions pour l'année 2011 avec validation ultérieure des plans de financement correspondants par le Conseil Communautaire.

Il indique que depuis la signature de la convention d'objectifs liant la communauté de communes à l'Office de Tourisme et son actualisation en janvier 2008 suite à la mise en œuvre d'une démarche qualité, des évolutions sont intervenues (recrutement d'un directeur, changement de présidence,...).

Enfin, il expose un projet de convention actualisé dans la perspective de réalisation des actions du schéma de développement touristique local.

Maryse MARTINOT ne participe pas au vote.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le projet de convention d'objectifs exposé et annexé à la présente délibération

AUTORISE, Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.

V. Modification des statuts :

Monsieur le Président indique que le groupe d'élus chargé de travailler sur la révision des statuts de la communauté de communes s'est réuni le 1^{er} février dernier afin de réfléchir aux modifications de rédactions nécessaires à la mise en œuvre des projets en cours.

Monsieur le Président expose les modifications statutaires proposées à savoir :

Chemins de randonnée

Compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » et sous rubrique « aménagement rural » (chapitre 1.1) :

- Rajouter en annexe des statuts les nouveaux tracés joints au rapport N°04-2011 sur les communes de Monlezun d'Armagnac, Saint-Griède et Saint-Martin d'Armagnac.
- Modifier le tracé du chemin de randonnée de Toujouse (carte annexée au rapport N°04-2011)
- Rajouter la mention « *Dans ce cadre, la communauté de communes peut également contribuer à l'ouverture, à l'entretien et au balisage de chemins labellisés « GR de Pays » sur son territoire* », après le paragraphe « La communauté de communes est compétente en matière de « chemins de randonnées » pédestres et de VTT, et au titre de cette compétence, assure l'entretien, la gestion et l'aménagement, le fléchage et la signalétique de ces chemins. Les chemins, objet du transfert, sont individualisés dans un document cartographique annexé aux présents statuts ».

Opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat :

Compétences obligatoires en matière d'actions de développement économique (chapitre 1.2) ;

Il est proposé de compléter la phrase « des actions de promotions touristiques » par la mention « *et économiques* ».

Il est également proposé le rajout suivant :

- « *des opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat sur son territoire.* »

Soutien ponctuel à des actions dans le domaine agricole (dont lutte contre la grêle) :

Il est proposé le rajout suivant à la fin du chapitre « 3 – Autres compétences exercées par la communauté de communes » :

« Dans le domaine de l'Agriculture

La communauté de communes peut soutenir des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions et des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire. »

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, l'ensemble des rédactions et modifications de statuts ci-dessus,

AUTORISE, Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des communes adhérentes et à signer tout document afférent à cette démarche,

VI. SPANC : acquisition d'un logiciel et d'une tablette graphique :

Monsieur le Président indique que lors du dernier Conseil Communautaire, la réalisation des futurs contrôles périodiques des installations en régie, a été approuvée. De plus, afin de permettre la réalisation de ce travail par le technicien de la communauté de communes, il est nécessaire que le SPANC se dote d'un logiciel approprié.

Après recherche d'un outil en ce sens, il s'avère que le logiciel « Visiospanc » proposée par la société Mesotech soit le plus approprié aux besoins de notre service. Les tarifs correspondant sont les suivants :

- Logiciel : 2 400 € H.T.
- Formation : 880 € H.T.
- Récupération des données : 1 280 € H.T.

Par ailleurs, la maintenance annuelle du logiciel s'élève à 635 € H.T.

D'autre part, pour permettre une saisie directe sur le terrain, il est nécessaire d'acquérir une tablette graphique. Au regard des éléments de prix recueillis, un budget de 1 200 à 1 300 € H.T. est nécessaire pour un équipement garanti trois ans.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

- l'ensemble des acquisitions et des frais correspondants exposés ci-dessus,
- l'inscription de ces dépenses en section d'investissement du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces acquisitions.

VII. Z.A.E. de Lanne Soubiran : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Monsieur le Président indique que par délibération en date du 26 octobre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé les conclusions de l'étude de cadrage relative à la zone d'activité économique de Lanne Soubiran et l'engagement des études préalables nécessaires.

Il indique que conformément aux délégations attribuées par le Conseil Communautaire, il a organisé une procédure de mise en concurrence afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour :

- Piloter la Concertation publique préalable à l'adoption d'un dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté ;
- Elaborer le Dossier de Création de la ZAC y compris le suivi de la réalisation de l'Etude d'Impact selon les directives en vigueur sur le territoire concerné et les projets limitrophes et la conduite de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet (amendement Dupont, Dossier Loi sur l'Eau,...) ;
- Mettre en œuvre des éléments nécessaires à la communication du projet aux citoyens par tout moyen (panneau, plaquettes, ...).

Ce travail permettra à la communauté de communes de fournir aux équipes de maîtrise d'œuvre un programme clair et précis garantissant un rendu en adéquation avec nos attentes et nos moyens. Il permettra d'optimiser l'organisation des différentes études dans le temps et facilitera la mise en concurrence et l'analyse des propositions que nous serons amenés à recueillir pour la réalisation de toutes les études techniques obligatoires.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des études préalables relatives à la réalisation d'une zone d'activité économique à Lanne Soubiran, dont le choix relève des délégations de compétences confiées au Président.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

D'autre part, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'entretenir les terrains acquis par la communauté de communes sur la commune de Lanne Soubiran en vue de la réalisation d'une Zone d'Activité Economique.

Il propose de recourir à un conventionnement avec M. CAPDEVIELLE Richard, ancien propriétaire, au travers d'une location de petite parcelle. Celle-ci permettra à M. CAPDEVIELLE de mettre en culture l'arrière de la zone avec une durée limitée dans le temps, en échange de l'entretien à titre gracieux des parcelles les plus proches de la RD 931.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, les modalités d'entretien des terrains de la future Zone d'Activité Economique de Lanne-Soubiran,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

VIII. Vœu relatif à la suppression de postes d'enseignants dans le département du Gers :

Considérant la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ;

Considérant que l'éducation nationale emploie à elle seule la moitié des fonctionnaires de l'Etat, et que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne peut que se traduire par la suppression de nombreux postes d'enseignants ;

Considérant que cette politique se traduira pour le Département du Gers par la suppression dès la prochaine rentrée de 28,5 postes d'enseignants, dont 18 dans l'enseignement primaire et 10 dans l'enseignement secondaire ;

Considérant que des suppressions d'une telle ampleur sont également à attendre pour les trois années à venir, et qu'elles se traduiront inévitablement par la fermeture de plusieurs écoles de notre département et fragiliseront ses collèges ;

Considérant que cette politique remet gravement en cause la mission première du service public d'éducation d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences ;

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET, le vœu suivant :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac demande au Gouvernement :

- de renoncer à sa politique de non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, qui fragilise nos services publics et nos territoires ;
- de revenir sur sa décision de suppression de 28,5 postes d'enseignants dans le Département du Gers ;
- de garantir la survie de l'école en milieu rural.

IX. Questions diverses :

Commission Locale de l'Eau :

Monsieur le Président procède à la lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet des Landes sollicitant la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes à la Commission Locale de l'Eau qui doit être renouvelée en mars 2011

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE, Jean DUCLAVE comme représentant de la Communauté de Communes à la Commission Locale de l'Eau.

Dossier « Eau et biodiversité » :

Le dossier a pris beaucoup de retard car les plans de financement et les budgets initiaux doivent être revus pour répondre aux exigences des financeurs potentiels.

Dossier « FIOR » :

Un point est fait sur les évolutions survenues dans ce dossier, ainsi que sur le remplissage de la pépinière d'entreprises et de la zone d'activité économique du Nogaropôle.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 23h30.

Le Président, Pierre GUICHANNE.